

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3781**

commune (s) :

objet : Location, maintenance de balayuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3781**

objet : **Location, maintenance de balayuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance de balayuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la location et la maintenance de balayuses aspiratrices sans conducteur, en vue d'assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots.

Les prestations de services font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : location maintenance de 21 balayuses de trottoirs,
- lot n° 2 : location maintenance de 8 balayuses compactes,
- lot n° 3 : location maintenance de 2 balayuses aspiratrices et ramasseuses.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans, à compter de sa date de notification. Les lots n° 1 et 2 comporteraient un engagement de commande minimum de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC et maximum de 3 600 000 € HT, soit 4 305 600 € TTC pour la durée du marché et le lot n° 3 un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 novembre 2012, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : location maintenance de 21 balayuses de trottoirs ; la société Labor Hako, pour un montant minimum de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC et maximum de 3 600 000 € HT, soit 4 305 600 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 2 : location maintenance de 8 balayuses compactes ; l'entreprise 3D, pour un montant minimum de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC et maximum de 3 600 000 € HT, soit 4 305 600 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 3 : location maintenance de 2 balayuses aspiratrices et ramasseuses ; l'entreprise Fispar, pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC sur la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant la location et la maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer les prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : location maintenance de 21 balayeuses de trottoirs ; la société Labor Hako, pour un montant minimum de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC et maximum de 3 600 000 € HT, soit 4 305 600 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 2 : location maintenance de 8 balayeuses compactes ; l'entreprise 3D, pour un montant minimum de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC et maximum de 3 600 000 € HT, soit 4 305 600 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : location maintenance de 2 balayeuses aspiratrices et ramasseuses ; l'entreprise Fispar, pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC sur la durée totale du marché.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 et suivants - compte 6135 - fonction 813 - opération n° 0P24O2458.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.